



Redemarcher une banque apres un courtier car litige

Par **ioan44**, le **07/08/2015** à **21:28**

Bonjour,

C'est un litige avec un courtier qui m'emmene ici en esperant que vous pourrez m'aidez. Nous avons mandaté un courtier pour notre pret immobilier tres gentil aux premier abords sauf qu'apres 1 mois apres notre dossier il n'avait toujours pas demarcher de banque. Apres un contact telephonique il nous dit qu'il lui manque des piece pour monter le dossier et qu'il compte contacter 2 banques le CA et CM de bretagne a plus de 100 km de chez nous pour le 2eme.. Du coup nous avons decidez d'annuler le mandat de courtage et de demarcher nous meme le CA qui etait interessant car un partenariat existe avec notre constructeur qui nous permet un taux preferentiel (17000 euro a 1%). Apres contact avec eux ils nous disent qu'ils ont emis une offre aux courtier plus d'une semaine avant notre dernier entretien (alors qu'il nous avait dis ne pas avoir d'offre), et qu'ils ne peuvent pas nous refaire d'offre et maintenant le courtier nous menace de nous bloquer au niveau de cette banque.

Que peut-on faire? Y a t-il un delais legal avant que la banque puisse nous refaire une offre? Le courtier peut-il vraiment nous bloquer sachant qu'il ne nous a jamais presenter la fameuse offre?

Merci pour votre aide

Par **Esteban74**, le **13/08/2015** à **14:31**

Si tu veux vraiment réussir ta démarche de financement, je te conseiller chaudement de lire cet article : <http://www.etreunrenard.com/convaincre-son-banquier/>

Tu y verras l'indispensable : les courtiers réputés, comment constituer son dossier, comment approcher la banque...le tout pour que tout dossier soit accepté le plus rapidement possible.

En espérant que cela t'aider ;))

Par **ioan44**, le **14/08/2015** à **09:51**

Merci mais cela ne répond pas au problème avec le courtier